

## Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI, 5 JUIN 1873.

### Association des Courtiers de Marchandises.

Nous sommes heureux de voir que les courtiers de Marchandises de cette ville se réveillent enfin pour mettre un terme aux nombreux abus dont ils sont journellement victimes. Le mal en est arrivé au point que le commerce entier souffre de l'état actuel des choses, et les courtiers plus maltraités que qui que ce soit, après s'être vainement adressés aux autorités municipales pour obtenir la protection qu'ils réclamaient depuis des années et qu'ils payaient pourtant chèrement, ont décidé de former une association dans le but de mettre un terme aux abus, de mieux régler les rapports entre vendeurs et acheteurs et d'occuper la position que leurs confrères occupent dans les Etats-Unis et en Europe. Nous donnons ci-dessous le compte-rendu de la première assemblée qui a eu lieu.

A une assemblée des courtiers de marchandises tenue dans une des salles de la Halle aux blés le 29 mai, dans le but de prendre en considération les moyens de mettre fin aux abus qui existent dans les rapports entre marchands et courtiers :

M. L. E. Morin fut appelé à la présidence et M. T. B. Warren fut prié d'agir comme secrétaire.

Le président en expliquant le but de l'assemblée fit voir les injustices dont les courtiers étaient victimes et la position humiliante dans laquelle la profession était tombée faute d'organisation. Il fit voir aussi la position qu'occupent les courtiers en Europe et aux Etats-Unis où la profession de courtier est tenue en estime, tandis qu'ici, le niveau baisse d'année en année. Il termina ses remarques en appelant l'attention de l'assemblée sur ce qui eut lieu à New-York dans des circonstances à peu près analogues et il invita les personnes présentes à faire connaître franchement et hautement leurs idées sur la question qui les avait réunis.

Après quelques remarques de MM. Gordon, Smith, Noad, Dawes, Warren, Stroud et autres.

M. W. D. Stroud secondé par M. J. S. Noad proposa :

Qu'une association de Courtiers soit formée et qu'un comité composé du président, de MM. Gordon, Charlebois, Stanway, Goodhugh, Smith, Stroud et Noad avec pouvoir d'ajouter, soit chargé de

préparer une constitution et des règlements et que le comité fasse rapport à la prochaine assemblée qui aura lieu jeudi prochain le 5 courant. Adoptée unanimement.

Après un vote de remerciement au président, l'assemblée fut ajournée à jeudi à 3 heures P. M.

Nous espérons que les courtiers se feront un devoir d'assister en foule à cette assemblée pour prendre en considération la constitution et les règlements qui seront alors soumis.

### Sucre de Betterave.

Enfin nous sommes en mesure d'annoncer que le mouvement commencé il y a dix huit mois par M. Emile Bonnement, dans le but d'arriver à fonder une manufacture de sucre de betterave, est sur le point de réussir parfaitement. Tous les obstacles qui l'ont retardé sont écartés, les garanties que les plus difficiles pouvaient exiger, sont données, et il ne dépend plus que de nous de doter notre pays d'une industrie importante et qui contribuera puissamment au développement de ses ressources.

Nous avons plus d'une fois admiré l'énergique tenacité de M. Bonnement et sa détermination invincible de réussir coûte que coûte. Nous l'avons vu aux prises avec les difficultés les plus formidables, l'apathie, la défiance et la crainte que nos citoyens déploient à l'égard de toute entreprise nouvelle. Arrivé ici complètement étranger, il lui a fallu entrer en rapports avec le gouvernement, avec les journalistes, avec les capitalistes, faire savoir au public l'objet de son voyage, lui expliquer son but, ses moyens, démontrer la certitude du succès, réveiller l'attention et décider les capitaux à tenter l'entreprise. Il y avait là de quoi faire reculer les plus intrépides. Cependant M. Bonnement ne se découragea pas et sa persévérance fut récompensée par la reconnaissance que tout le monde fit de l'excellence de son projet et la disposition que l'on témoigna de toutes parts à lui prêter plein concours.

Le Conseil d'Agriculture de la province de Québec fut le premier à prendre une action décisive. Il passa des résolutions par lesquelles il approuvait le projet de M. Bonnement et il résolut de demander au Parlement fédéral une exemption de droits pour dix ans en faveur du sucre de betterave fabriqué dans le pays.

A la suite de cette décision, M. Bonnement se rendit dans la capitale et il obtint le concours d'un grand nombre de mem-

bres des deux côtés de la Chambre, qui non-seulement s'engagèrent à voter en faveur de cette exemption, mais encore qui souscrivirent au fonds-capital de la compagnie qui allait être formée.

Après une discussion approfondie, la Chambre des Communes accorda unanimement la garantie demandée et qui équivaut à une protection de 40 p 100.

Après avoir obtenu tous ces avantages M. Bonnement songea à former sa compagnie. Les capitalistes du plus grand crédit se joignirent à lui.

Il suffit de nommer ici MM. Andrew Allan, Alph. Boyer, le juge Coursol, Rankin, Thibaudeau, Jodoin, Joly, Starnes, Benoit, Lesage comme formant le bureau de direction pour comprendre que les intérêts des actionnaires ne sauraient se trouver dans des mains plus sûres ni plus habiles.

Considérée sous un autre point de vue, il n'est pas douteux que l'entreprise ne réussisse. Le sol de la province de Québec est parfaitement adapté à la culture de la betterave. Cette plante croit vite et mûrit en peu de mois, en sorte qu'il n'y a pas de danger qu'elle souffre des froids hâtifs de nos automnes. La production ne peut avoir d'autre limite que celles de la volonté de nos agriculteurs et de la demande. Or, comme il n'est pas douteux que le sucre de betterave ne soit appelé à remplacer dans une grande mesure celui que nous importons des colonies au taux de plus de 80,000,000 de lbs par année, il suit que la demande ne fera qu'augmenter de jour en jour, au grand avantage de notre agriculture.

La fabrication sera donc à la fois profitable et économique, et nous ne doutons nullement que les actionnaires ne reçoivent de beaux intérêts pour leurs placements.

Au point de vue de l'intérêt public, nous croyons que M. Bonnement rend à la province un grand service en la dotant d'une industrie nouvelle et importante. Depuis longtemps nous demandons à nos compatriotes de tourner leur attention de ce côté, d'implanter ici des institutions solides et qui donnent du travail à leurs enfants, de chercher dans l'industrie l'avenir de leur patrie, sa richesse et son influence. Une excellente occasion se présente qui offre à la fois toutes les garanties d'être profitable, et il nous semble qu'il y va de leur honneur de ne la point laisser échapper.

Des livres de souscriptions sont ouverts chez MM. Dunn Davis et Cie., courtiers, 117 rue St. François-Xavier,